Peste

PS G

Mise à jour
14/11/2024

Autres dénominations
Yersinia Pestis

Informations relatives à
CHUV / Toutes spécialités

Epidémiologie

Agent infectieux

Yersinia pestis

Réservoir

Rongeurs (la peste est endémique en ex-Union Soviétique, dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique)

Mode de transmission

- Par contact direct avec des animaux infectés, éventuellement par morsure ou par gouttelettes
- Par piqûre de puces infectées

Période d'incubation

- Peste bubonique : 1 à 7 jours
- Peste pulmonaire : 1 à 4 jours

Durée d'infectiosité

- Les puces infectées peuvent transmettre la maladie pendant des mois.
- Les patients ne sont plus infectieux 2 à 3 jours après le début du traitement

---

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Hospitalisation :

- Mesures Additionnelles Gouttelettes si peste pneumonique
- Précautions Standard si peste bubonique
- Voir fiche ci-dessous

Ambulatoire interventionnel :

- Mesures Additionnelles Gouttelettes si peste pneumonique
- Précautions Standard si peste bubonique
- Voir tableau synthétique secteurs ambulatoires interventionnels

Ambulatoire non interventionnel :

- Précautions Standard
- Voir tableau synthétique secteurs ambulatoires non interventionnels

---

Placement

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Chambre individuelle
- Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Jusqu'à 48 heures après le début du traitement (cas de peste pneumonique) + évolution clinique favorable

---

Signalétique

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
- Chariot d'isolement avec surblouses + masques de soins devant la chambre
- Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
- Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
- Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat

---

Suivi microbiologique

- Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique

Transport

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Masque de soins pour le patient et le transporteur
- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
- Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
- Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur

- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
- Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
- Masque de soins pour le patient et le soignant
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
- Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

Visiteurs

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Port d'un masque de soins
- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre
- Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre

- Si les patients sont porteurs de puces (ou suspects)
- Procéder à un traitement par un insecticide efficace
- Les vêtements doivent être désinfectés ou éliminés

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se réréfer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques
- Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes

Masque de soins

- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
- Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes

Lunettes de protection

- Non en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires

- Vaccination pour le personnel impliqué dans la lutte contre la peste
- Chimioprophylaxie par doxycycline 100 mg 2x/j pendant 1 semaine pour le personnel ayant eu un contact non protégé avec un patient présentant une peste pulmonaire
- Contacter la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- Conserver le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
- Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
- Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

- Oui

Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures